

Togo – Application de la Loi sur la Faune et la Flore (TALFF)

Pays	Togo
Bénéficiaire	ANCE (Alliance Nationale des Consommateurs et de l'Environnement)
Montant total du projet	86 951 €
Montant de la subvention FFEM	34 627 € (40 %)
Partenaires financiers	USFWS/LAGA (21 066 €), Pro-Wildlife (14 000 €), Environmental Investigative Agency (5 570 €), ANCE (3 410 €) et Conservation et Justice (8 270 €)
Durée du projet	18 mois
Signature de la convention	25 juillet 2014

Contexte

Le commerce illégal d'espèces sauvages occupe le quatrième rang des trafics illicites dans le monde, avec des bénéfices estimés à 19 milliards de dollars par an. Le Togo n'est pas épargné par ce trafic international et est même devenu une « plaque tournante mondiale » depuis plusieurs années. En effet, les enquêtes réalisées en Afrique Centrale (Gabon, Cameroun) comme de l'Ouest (Guinée) ont pointé du doigt le Togo comme étant un lieu de transit important de l'ivoire mais aussi de perroquets, de reptiles et même de cornes de rhinocéros.

L'Alliance Nationale des Consommateurs et de l'Environnement (ANCE-TOGO) est une ONG togolaise composée de juristes et d'enquêteurs qui s'est spécialisée dans le domaine de l'environnement et de la santé.

Le projet TALFF, qui bénéficie de l'expérience et du soutien financier de LAGA, a débuté en 2013 avec des activités concentrées sur la capitale, Lomé. Vu l'ampleur du trafic et les bons résultats obtenus, une nouvelle phase du projet est proposée dans le but de consolider les acquis et d'étendre les activités dans toute la région Maritime.

Objectifs

L'objectif est de promouvoir une approche pratique pour renforcer l'application effective de la loi et pour lutter contre le braconnage et le commerce illicite des espèces fauniques et floristiques sur tout le territoire national.

Principales activités

Les principales réalisations du projet sont :

- 50 leaders d'opinion (responsables traditionnels et religieux, préfets, responsables des comités de développement de quartier,...) sont mobilisés et sensibilisés sur l'ampleur du trafic d'espèces et des conséquences engendrées ;
- 50 représentants des services de l'Etat concernés (agents du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières, agents de la police judiciaire, agents de la Douane,...) sont formés sur la réglementation en matière de faune et de flore et sur son application ;



- du matériel adapté (enregistreurs, mini-caméras, etc.) est mis à la disposition de l'équipe d'investigation (un coordinateur et deux enquêteurs) pour la réalisation de 20 enquêtes, des poursuites judiciaires et des arrestations des contrevenants.

Une assistance est fournie aux acteurs étatiques pour la constitution des dossiers juridiques et pour le suivi des procédures judiciaires afin de condamner tous les trafiquants appréhendés.

Pour en savoir plus

www.ffem.fr

Contact projet

Hessouwe BAKENOU

bakenou@ancetogo.org